



Paris, le 19 mai 2020

Monsieur le Ministre de la Santé et des Solidarités,
Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation,
Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,
Monsieur le Secrétaire Général adjoint du Ministère de l'Intérieur,
Monsieur le Directeur des services administratifs et financiers des
services du Premier Ministre,

A la veille du CHSCT central des Directions Départementales Interministérielles, la CGT attire toute votre attention sur l'inquiétante et incontestable expansion du nombre de personnes infectées par le Covid-19 dans les abattoirs.

Au vu de ce constat, la CGT demande l'ouverture immédiate d'une procédure d'enquête pour l'ensemble des abattoirs sur tout le territoire national afin de disposer d'un état des lieux précis et d'expliquer cette propagation du virus particulièrement dans ces structures. Cette enquête devra par ailleurs expliquer pourquoi le virus ne s'y est pas propagé pendant la période de confinement et les raisons du développement de foyers infectieux depuis le début du déconfinement.

Cette enquête devra porter sur la santé des travailleurs qu'ils soient ouvriers de l'abattoir en CDD, CDI ou intérimaires mais aussi fonctionnaires et contractuels en charge de l'inspection et des contrôles vétérinaires. Elle devra prendre en compte les conditions de vie et plus particulièrement les modes d'hébergement de tous les travailleurs y compris ceux provenant d'autres pays . Certains d'entre eux ont par ailleurs pu être gênés par la barrière de la langue lors des formations sur les gestes barrière et l'utilisation des EPI (si tant est que de telles formations aient été proposées) et ils sont parfois logés à plusieurs dans le même hébergement.

La CGT demande qu'une instruction, dédiée à cette mission vétérinaire dans les abattoirs, portant sur la mise en place et la fourniture d'équipements de protection spécifiques (masques, visières, blouses, surblouses,...) soit établie et annexée à l'instruction du 6 mai 2020 relative aux missions dans les DDI en phase de déconfinement progressif.

Enfin, la CGT demande un recensement du nombre exact de personnes contaminées dans les abattoirs y compris le nombre exact de fonctionnaires ou contractuels du ministère de l'agriculture et de l'alimentation positifs au Covid-19. Un suivi médical spécifique DOIT être assuré pour ces personnels gérés par le MAA et les consignes doivent être extrêmement claires en cas de contamination avérée ou d'apparition de symptômes évocateurs: ils doivent IMMÉDIATEMENT

cesser toute activité professionnelle jusqu'à complète guérison et être reconnu en accident de service et/ou maladie professionnelle (pour rappel, la CGT demande par ailleurs que tout fonctionnaire, contractuel ou personnel d'une entreprise prestataire qui serait contaminé dans l'exercice de ses missions soit reconnu en accident de service et/ou maladie professionnelle).

La CGT rappelle qu'il est de la responsabilité pénale de l'employeur d'assurer la sécurité physique et mentale de ses personnels. Nous espérons donc que vous saurez vous emparer de ce dossier et prendre toutes les mesures nécessaires pour la protection des fonctionnaires et contractuels du MAA qui ne doivent être ni victimes de contamination ni vecteurs de la propagation du virus.

Les mandatés CGT au CHSCT-C des DDI

Pièces jointes:

- Courrier de Mr Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- Courrier du syndicat national CGT du Ministère de l'Agriculture et des établissements publics au Ministre de l'Agriculture et de l'alimentation